



## comment faire avec mon ancien employeur

Par **klic19**, le **04/05/2009 à 18:57**

Corrèze, Le 04/05/2009 18:54

Bonjour,

mon contrat a durée déterminé ce terminé le 30 aout 2008.

Mon employeur voulait me le renouveler mais je n'est pas voulu pour cause de déménagement.

J'ai travailler jusqu'au 30 aout au soir, mon employeur ma fait mon certificat de travail correctement mais sur mon attestation assedic il est marquer que j'ai d'émissionnée.u coup je ne percois aucune allocation chomage.

que dois-je faire?

merci

Par **loe**, le **05/05/2009 à 18:03**

Bonjour,

Pourquoi n'avez vous pas fait refaire le document assedic lorsque vous l'avez reçu ? L'avez-vous en votre possession, ou l'avez-vous remis à l'Assedic ?

D'autre part, même en cas de démission, vous pouvez demander que vos droits soient étudiés 4 mois après la rupture, donc vous l'avez largement dépassé !

Avez-vous suffisamment travaillé et acquis des droits pour avoir droit aux allocations ?

Par **klic19**, le **05/05/2009 à 19:24**

bonjour,

oui j'ai travailler huit mois donc pour les allocations chomage ca devrez etre bon mais le probleme et que l'attestation assedic je les renvoyé a l'employeur pour qu'il me refasse la bonne mais il ne m'a rien renvoyé et ne veut pas me la renvoyée.

Les assedics ne veulent rien savoir non plus donc je ne sais plus quoi faire!!

en tout cas je vous remercie d'avoir prie le temps de me repondre

Par Ioe, le **06/05/2009** à **10:46**

Bonjour,

Si l'employeur ne veut pas vous délivrer l'attestation Assedic corrigée, il faut que vous fassiez une procédure de référé devant le Conseil de Prud'hommes. C'est impératif. C'est une procédure accélérée.

Pour ce faire, contactez l'union locale d'un syndicat, ils vous aideront à faire le dossier.

Si réellement la date d'échéance de votre CDD était le 30/08/08, et que vous avez travaillé jusqu'au dernier jour, le motif à cocher était "fin de CDD" et non pas démission.